



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 129925

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé une nouvelle fois, dans le prolongement de sa question écrite n° 115565 du 27 juillet 2011 et de la réponse du 30 août 2011 page 9462, sur les inquiétudes des orthophonistes concernant la réforme de leur formation initiale. En effet, la décision de formation initiale à double sortie avec un premier niveau en Master 1 et un second niveau en Master 2 en fonction des qualifications, risque d'entraîner une difficulté supplémentaire d'accès aux soins parce qu'il faudra chercher le praticien avec le bon Master, et donc faire de nombreux kilomètres plusieurs fois par semaine. Par ailleurs, la formation nécessaire risque d'entraîner une diminution des disponibilités des praticiens. Enfin, la mobilité des professionnels dans l'espace européen risque d'être pénalisée parce que le niveau M1 est inexistant au niveau européen. C'est pourquoi la profession réclame logiquement une reconnaissance de la formation initiale au niveau du grade Master pour l'ensemble des orthophonistes. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129925

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2021

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)